



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	40
Membres excusés et représentés	8
Membres absents non représentés	1



LE DÉPUTÉ-MAIRE
SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Député-Maire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Député-Maire,
Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER,
Mme Catherine JUAN, M. André KASPI, Mme Anne PÉCHINÉ, M. Roméo DE AMORIM, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Maires-Adjointes

Mme Jacqueline VISCARDI, M. Cédric LAUNAY, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAT, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Jean-François LE HELLOCO, M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à Mme Catherine JUAN, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Dominique WAGNON, M. Christophe DELPOUGET qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Nazan EROL qui a donné pouvoir à M. Roméo DE AMORIM, M. Philippe CIPRIANO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD.

Etaient absents non représentés :

Mme Yasmine CAMARA

Au cours de la séance : Mme Yasmine CAMARA entre au point 2, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 38, Mme Valérie FIASTRE entre au point 39.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013.

Unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2014

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

4. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (art. L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne délégation au Maire pour toutes les décisions visées à l'article L.2122-22 § 1° à 24° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise le Maire à déléguer en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint ou à un conseiller municipal les décisions relatives à chacune des matières ayant fait l'objet de la délégation,

Dit que pour l'application du 2° de l'article L.2122-22, les limites de fixation des tarifs sont celles figurant dans les délibérations du Conseil Municipal en vigueur ou à intervenir,

Dit que pour l'application du 3° de l'article L.2122-22, les limites de réalisation des emprunts et opérations financières sont celles figurant dans la délibération du Conseil Municipal à intervenir au cours de cette même séance, éventuellement modifiée ou remplacée par une délibération à intervenir ultérieurement,

Dit que pour l'application du 15° de l'article L.2122-22, les conditions de délégation du droit de préemption seront celles figurant dans les délibérations du Conseil Municipal à intervenir le cas échéant lors des procédures de délégation d'aménagement portant sur un périmètre délimité à l'intérieur de la commune,

Dit que pour l'application du 16° de l'article L.2122-22, les cas définis par le Conseil municipal sont :

- 1) la défense de la commune relative toutes les actions intentées contre elle, devant toutes juridictions de quelque ordre et degré qu'elles soient, administratives ou judiciaires,
- 2) les actions en justice en demande devant toutes juridictions de quelque ordre et degré qu'elles soient, administratives ou judiciaires, pour toutes les affaires relevant de la compétence de la commune,

Dit que pour l'application du 17° de l'article L.2122-22, la limite de règlement des conséquences dommageable est de 10 000 euros par affaire, uniquement dans les cas non pris en charge ou pris en charge partiellement par la compagnie d'assurance de la commune,

Dit que pour l'application du 20° de l'article L.2122-22, le montant maximum de réalisation des lignes de trésorerie sera celui figurant dans les délibérations du Conseil Municipal à intervenir pour chaque exercice budgétaire,

Dit que pour l'application du 21° de l'article L.2122-22, les conditions de préemption selon l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme seront celles figurant dans une délibération du Conseil Municipal à intervenir le cas échéant.

Majorité

39 Pour

10 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

5. Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière financière

ARTICLE I : En matière d'emprunts nouveaux

Donne délégation au Maire pour, pendant la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts nouveaux à souscrire devront être classés dans la charte « Gissler » en catégorie 1A, 1B, 2A et 2B, à savoir :

	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Taux fixe simple, taux variable simple Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro, ou écart entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire,
- Libellés en euro,
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

ARTICLE II : En matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement)

Donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation le maire pourra :

- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux

restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus en matière d'emprunts.

- Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts, de manière notamment à sécuriser l'encours existant et à diminuer le risque s'y rapportant, par rapport à la classification de la charte « Gissler ».

ARTICLE III : En matière d'ouvertures de crédit de trésorerie

Donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 8 Millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index à taux fixe et/ou révisable et/ou variable.

ARTICLE IV : Le Maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE V : Le Maire présentera chaque année au conseil municipal une information sur la dette à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B).

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6. Création des six commissions municipales

Décide la création de 6 commissions municipales dénommées comme suit :

- 1 Commission « Finances et projet de ville »
- 2 Commission « Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion »
- 3 Commission « Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante »
- 4 Commission « Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique »
- 5 Commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap »
- 6 Commission « Vie de quartier, animation, commerce et vie associative »

Décide que leurs modalités de fonctionnement seront les suivantes :

- La commission est convoquée par le Maire ou son vice-président, seul maître de l'ordre du jour, qui choisit les affaires qui seront soumises à la commission. La convocation est adressée aux commissaires, dans la mesure du possible cinq jours francs avant la date de la séance. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et, s'ils sont déjà établis, des projets de rapports de synthèse qui seront présentés au Conseil municipal. Toutefois, cet ordre du jour peut être complété ultérieurement y compris le jour même de la séance. Il en est de même pour les projets de rapports de synthèse qui peuvent être transmis ou modifiés ultérieurement y compris le jour même de la séance. Tous les dossiers faisant l'objet d'un vote en conseil municipal sont soumis à la commission compétente, sauf urgence devant être motivée.

- Les séances des commissions ne sont pas publiques. Toutefois, sur proposition du Maire ou du vice-président et acceptation majoritaire par les commissaires, peuvent être invités avec voix consultative des membres du conseil municipal appartenant ou non à une

autre commission ou encore des personnes étrangères au conseil municipal, lorsque leur présence permet d'éclairer une ou plusieurs affaires soumises à la commission.

- La commission peut valablement siéger sans quorum. Un commissaire empêché peut donner pouvoir par écrit à un autre commissaire de la même commission, sans que ce dernier soit porteur de plus d'un pouvoir. Le Maire empêché peut donner pouvoir à un commissaire présent à la séance. Chaque pouvoir est valable pour une seule séance.

- La commission émet un avis favorable ou défavorable à la majorité des commissaires présents et représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Maire ou du vice-président est prépondérante. L'avis émis par la commission ne lie pas le conseil municipal. De même, un rapport soumis à une commission peut être modifié avant d'être présenté au conseil municipal, notamment si des éléments nouveaux interviennent après la séance de la commission.

- La première réunion de la commission est consacrée à l'élection de son vice-président. La commission commence son travail d'examen des affaires préalablement à la première séance du conseil municipal postérieure au 15 avril 2014, et l'achèvera, sauf décision contraire du Conseil municipal, à la fin de la mandature.

- En cas d'empêchement définitif d'un commissaire, par démission du conseil municipal, décès, ou toute autre cause, il sera procédé à une nouvelle élection complète de la commission à la plus prochaine séance du conseil municipal, la commission en cours restant en fonction jusqu'à cette échéance.

Fixe à 12 en plus du Maire, président de droit, le nombre des commissaires de chaque commission.

Dit que le nombre de commissaire(s) pour chaque liste issue du scrutin municipal du 30 mars dernier est fixé comme suit :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » 7 sièges en plus du Maire, président de droit

Liste « Fidèles à Saint-Maur » 2 sièges

Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages » 2 sièges

Liste « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » 1 siège

Unanimité

7. Élection des membres de la commission : 'Finances et projet de ville'

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission «Finances et projet de ville».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. Jean-François LE HELLOCO	M. Jacques LEROY	M. Nicolas CLODONG	
M Gérard ALLOUCHE	Mme Pascale LUCIANI BOYER	M. Jean-Richard TESSIER	
Mme Carole DRAI			
M. Adrien CAILLEREZ			
M. Jean-Philippe COMBE			

M Jean-Marc BRETON			
M. Laurent DUBOIS			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission «Finances et projet de ville»:

M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
M Gérard ALLOUCHE, Maire-Adjoint
Mme Carole DRAI, Maire-Adjoint
M. Adrien CAILLEREZ, Conseiller Municipal
M. Jean-Philippe COMBE, Conseiller Municipal
M Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal
Mme Pascale LUCIANI BOYER, Conseillère Municipale
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
M. Jean-Richard TESSIER, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Unanimité

8. Élection des membres de la commission: 'Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion'

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission «Administration municipale, marchés public et contrôle de gestion».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Laurence COULON	Mme Pascale LUCIANI BOYER	Mme Sylvie LAGARDE	Mme Catherine THEVES
Mme Jacqueline VISCARDI	M. Yannick BRUNET	M. Jean-Richard TESSIER	
M. Germain ROESCH			
M. Henri PETTENI			
M. Gérard ALLOUCHE			
Mme Carole DRAI			
Mme Nazan EROL			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission «Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion»:

Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint
Mme Jacqueline VISCARDI, Conseillère Municipale
M. Germain ROESCH, Maire-Adjoint
M. Henri PETTENI, Conseiller Municipal
M. Gérard ALLOUCHE, Maire-Adjoint
Mme Carole DRAI, Maire-Adjoint
Mme Nazan EROL, Conseiller Municipal
Mme Pascale LUCIANI BOYER, Conseillère Municipale
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
Mme Sylvie LAGARDE, Conseillère Municipale
M. Jean-Richard TESSIER, Conseiller Municipal
Mme Catherine THEVES, Conseillère Municipale

Unanimité

9. **Élection des membres de la commission: 'Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission « Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante ».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. André KASPI	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme Catherine THEVES
M. Julien KOCHER	M. Bernard VERNEAU	Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ	
Mme Hélène LERAITRE			
Mme Agnès CARPENTIER			
Mme Geneviève GAUTRAND			
Mme Dominique SOULIS			
Mme Dominique WAGNON			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante »:

M. André KASPI, Maire-Adjoint
M. Julien KOCHER, Maire-Adjoint
Mme Hélène LERAITRE, Conseillère Municipale
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale
Mme Geneviève GAUTRAND, Conseillère Municipale
Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint
Mme Dominique WAGNON, Maire-Adjoint
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO, Conseillère Municipale
M. Bernard VERNEAU, Conseiller Municipal
Mme Marie-Pierre GERARD, Conseillère Municipale
Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Conseillère Municipale
Mme Catherine THEVES, Conseillère Municipale

Unanimité

10. **Élection des membres de la commission: 'Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission «Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
---------------------------	--------------------------	--------------------	-------------------------------------

Mme Catherine JUAN	M. Yannick BRUNET	M. Nicolas CLODONG	M. Denis LAURENT
M. Pierre-Michel DELECROIX	Mme Valérie CHAZETTE	M Thierry COUSIN	
Mme Valérie FIASTRE			
M. Philippe CIPRIANO			
M. Didier KOOLENN			
M. Roméo DE AMORIM			
M. Cédric LAUNAY			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « 'Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique' »:

Mme Catherine JUAN, Maire-Adjoint
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale
M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal
M. Didier KOOLENN, Conseiller Municipal
M. Roméo DE AMORIM, Maire-Adjoint
M. Cédric LAUNAY, Conseiller Municipal
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
Mme Valérie CHAZETTE, Conseillère Municipale
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
M Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
M. Denis LAURENT, Conseiller Municipal

Unanimité

11. **Élection des membres de la commission: 'Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap ».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Anne PECHINE	Mme Pascale CHEVRIER	Mme Marie-Pierre GERARD	M. Denis LAURENT
Mme Rosa JURADO	M. Bernard VERNEAU	Mme Sylvie LAGARDE	
Mme Agnès CARPENTIER			
M. Christophe DELPOUGET			
Mme Nazan EROL			
M. Pierre-Michel DELECROIX			
Mme Valérie FIASTRE			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap »:

Mme Anne PECHINE, Maire-Adjoint
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale
M. Christophe DELPOUGET, Conseiller Municipal
Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale

Mme Pascale CHEVRIER, Conseillère Municipale
M. Bernard VERNEAU, Conseiller Municipal
Mme Marie-Pierre GERARD, Conseillère Municipale
Mme Sylvie LAGARDE, Conseillère Municipale
M. Denis LAURENT, Conseiller Municipal

Unanimité

12. **Élection des membres de la commission : 'Vie de quartier, animation, commerce et vie associative'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission « Vie de quartier, animation, commerce et vie associative ».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Nicole CERCLEY	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Cédric LAUNAY	Mme Valérie CHAZETTE	M. Thierry COUSIN	
Mme Sabine CHABOT			
Mme Jacqueline VISCARDI			
Mme Yasmine CAMARA			
M. Laurent DUBOIS			
Mme Laurence COULON			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « Vie de quartier, animation, commerce et vie associative ».

Mme Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint
M. Cédric LAUNAY, Conseiller Municipal
Mme Sabine CHABOT, Conseillère Municipale
Mme Jacqueline VISCARDI, Conseillère Municipale
Mme Yasmine CAMARA, Conseillère Municipale
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal
Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO, Conseillère Municipale
Mme Valérie CHAZETTE, Conseillère Municipale
Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Conseillère Municipale
M. Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Unanimité

13. **Création et nomination de Maires-Adjoints de quartier**

Décide la création de trois postes de Maires-Adjoints de quartier.

Majorité

33 Pour

16 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

Procède à l'élection, au scrutin secret, des trois Maires-Adjoints de quartier.

➤ **Poste de Maire-Adjoint de quartier « La Varenne / Champignol / Les Muriers »**

Candidature reçue : Madame Yasmine Camara

Bulletins trouvés dans l'urne	48
Blancs et nuls	16
Suffrage exprimés	32

Madame Yasmine CAMARA, 32 voix, est élue Maire-Adjoint chargé du quartier « La Varenne / Champignol / Les Muriers ».

➤ **Poste de Maire-Adjoint de quartier « Saint-Maur Créteil / Le Vieux Saint-Maur »**

Candidature reçue : Madame Jacqueline Viscardi

Bulletins trouvés dans l'urne	49
Blancs et nuls	16
Suffrage exprimés	33

Madame Jacqueline VISCARDI, 33 voix, est élue Maire-Adjoint chargé du quartier « Saint-Maur Créteil / Le Vieux Saint-Maur ».

➤ **Poste de Maire-Adjoint de quartier « Le Parc / Adamville / La Pie »**

Candidature reçue : Monsieur Cédric Launay

Bulletins trouvés dans l'urne	49
Blancs et nuls	16
Suffrage exprimés	33

Monsieur Cédric LAUNAY, 33 voix, est élu Maire-Adjoint chargé du quartier « Le Parc / Adamville / La Pie ».

14. **Élection des membres de la commission d'appel d'offres**

Elit les dix commissaires (cinq titulaires et cinq suppléants) au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission d'appel d'offres.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	Liste « St Maur Demain »	Liste « St Maur Ecologique et Solidaire »
M. Roméo DE AMORIM	M. Jacques LEROY	Mme Sylvie LAGARDE	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Didier KOOLENN	Mme Pascale LUCIANI-BOYER	Mme Marie-Pierre GERARD	M. Denis LAURENT
M. Jean-François LE HELLOCO	M. Yannick BRUNET		
Mme Agnès CARPENTIER	Mme Pascale CHEVRIER		
Mme Carole DRAI	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO		

M. Gérard ALLOUCHE	Mme Valérie CHAZETTE		
M. Philippe CIPRIANO	M. Bernard VERNEAU		
M. Laurent DUBOIS			
M. Christophe DELPOUGET			
Mme Nicole CERCLEY			

Bulletins trouvés dans l'urne :	49		
Blancs et nuls :	0		
Suffrages exprimés	49		
Obtiennent :			
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	33	voix	3 sièges
Liste « Fidèles à Saint-Maur »	7	voix	1 siège
Liste « St Maur Demain »	6	voix	1 siège
Liste « St Maur Ecologique et Solidaire »	3	voix	0 siège

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission d'appel d'offres:

<u>Titulaires</u>
M. Roméo DE AMORIM
M. Didier KOOLENN
M. Jean-François LE HELLOCO
M. Jacques LEROY
Mme Sylvie LAGARDE
<u>Suppléants</u>
Mme Agnès CARPENTIER
Mme Carole DRAI
M. Gérard ALLOUCHE
Mme Pascale LUCIANI-BOYER
Mme Marie-Pierre GERARD

Unanimité

15. Élection de deux délégués au Comité Syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM 94

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux délégués au comité syndical du Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM 94.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste "SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. Jean-François LE HELLOCO	M. Yannick BRUNET	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Julien KOCHER	Mme Pascale LUCIANI-BOYER	Mme Catherine THEVES

Obtiennent :
M. Jean-François LE HELLOCO 33 voix
M. Julien KOCHER 33 voix

M. Yannick BRUNET	7	voix
Mme Pascale LUCIANI BOYER	7	voix
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3	voix
Mme Catherine THEVES	3	voix

Sont élus délégués au comité syndical du Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM 94 :

M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
M. Julien KOCHER, Maire-Adjoint

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

16. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F)

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste "SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Catherine JUAN	Mme Valérie CHAZETTE	Mme Catherine THEVES
M. Philippe CIPRIANO	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	

Obtiennent :
Mme Catherine JUAN 33 voix
M. Philippe CIPRIANO 33 voix
Mme Valérie CHAZETTE 7 voix
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO 7 voix
Mme Catherine THEVES 3 voix

Est élue déléguée titulaire au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France :

Mme Catherine JUAN, Maire-Adjoint

Est élu délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France :

M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

17. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.E.R.E.C)

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste "SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. Sylvain BERRIOS	M. Yannick BRUNET	M. Denis LAURENT
M. Pierre-Michel DELECROIX	Mme Pascale LUCIANI-BOYER	

Obtiennent :

M. Sylvain BERRIOS	33 voix
M. Pierre-Michel DELECROIX	33 voix
M. Yannick BRUNET	7 voix
Mme Pascale LUCIANI-BOYER	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix

Est élu délégué titulaire au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Est élu délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

18. **Élection des représentants de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au S.M.I.T.D.U.V.M**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du comité syndical du SMITDUVM :

Candidat(s) :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
- Mme Catherine JUAN	- M. Adrien CAILLEREZ
- M. Didier KOOLENN	- M. Laurent DUBOIS
- M. Germain ROESCH	- Mme Hélène LERAITRE
- M. Jacques LEROY	- M. Yannick BRUNET
- M. Denis LAURENT	

Obtiennent :

Mme Catherine JUAN	33 voix	M. Adrien CAILLEREZ	33 voix
M. Didier KOOLENN	33 voix	M. Laurent DUBOIS	33 voix
M. Germain ROESCH	33 voix	Mme Hélène LERAITRE	33 voix
M. Jacques LEROY	7 voix	M. Yannick BRUNET	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix		

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au comité syndical du SMITDUVM :

Délégués titulaires :

- Mme Catherine JUAN
- M. Didier KOOLENN
- M. Germain ROESCH

Délégués suppléants :

- M. Adrien CAILLEREZ
- M. Laurent DUBOIS
- Mme Hélène LERAITRE

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

19. **Élection de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux délégués, un titulaire et un suppléant, au comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Candidat (s) :

Titulaires	Suppléants
- Mme Jacqueline VISCARDI	Mme Nicole CERCLEY
- Mme Pascale CHEVRIER	M. Bernard VERNEAU
- Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	

Obtiennent :

- Mme Jacqueline VISCARDI	Mme Nicole CERCLEY	33 voix
- Mme Pascale CHEVRIER	M. Bernard VERNEAU	7 voix
- Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY		3 voix

Sont élues déléguées au comité syndical du SIFUREP :

- Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint en qualité de déléguée titulaire
- Mme Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint en qualité de déléguée suppléant

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

20. **Élection de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux délégués au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint Martin.

Candidat (s) :

- Mme Jacqueline VISCARDI
- Mme Rosa JURADO
- Mme Pascale CHEVRIER
- Mme Patricia DENIS-RIBEIRO
- Mme Catherine THEVES
- M. Denis LAURENT

Obtiennent :

- Mme Jacqueline VISCARDI	33 voix
- Mme Rosa JURADO	33 voix
- Mme Pascale CHEVRIER	7 voix
- Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	7 voix
- Mme Catherine THEVES	3 voix
- M. Denis LAURENT	3 voix

Sont élues déléguées au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint Martin :

-Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint
-Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

FINANCES COMMUNALES

21. Indemnité de conseil à verser au Trésorier Principal Municipal

Décide d'attribuer à Madame Courty, Trésorière Principale Municipale l'indemnité de conseil au taux maximum telle que prévue par la réglementation en vigueur, au titre du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, parcs de stationnement et Le Lido).

Décide que l'indemnité sera versée trimestriellement.

Décide que la dépense s'y rapportant sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget primitif de chaque année du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des parcs de stationnement et du Lido, à compter de 2014.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

22. Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal

Décide que le Maire, les Adjointes exerçant effectivement une délégation de fonction et les conseillers municipaux délégués, bénéficieront d'une indemnité de fonction.

Fixe ces indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Maire, 110 % du terme de référence,
- Pour chacun des 17 Adjointes, 34,20 % du terme de référence,
- Pour chacun des 15 conseillers municipaux délégués, 11,10 % du terme de référence.

Décide que pour le Maire et les Adjointes, ces indemnités seront majorées de 15 %.

Approuve le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Ajoute que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Dit que le crédit nécessaire sera inscrit au budget de la commune pour l'exercice 2014 et pour chacun des exercices suivants de la présente mandature.

Prend acte que le Maire ne sollicite aucune inscription d'enveloppe forfaitaire au titre de ses frais personnels de représentation.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Majorité

40 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

23. Création des postes de Collaborateurs de Cabinet et ouverture de crédits

Fixe à 3 le nombre de postes de collaborateurs de cabinet pour la mandature.

Décide d'inscrire un crédit annuel de 300 000 € aux budgets des exercices correspondant à la durée de la présente mandature pour la rémunération des collaborateurs de cabinet et le paiement des charges sociales y afférentes.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué au personnel le cas échéant à signer les contrats de recrutement à intervenir.

Majorité

33 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

24. Conseil de discipline de recours - Désignation d'un représentant de la Ville

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un membre du Conseil municipal devant faire partie du collège des représentants des communes de plus de 20 000 habitants en vue du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours de la région Ile-de-France.

Candidats :

- Mme Laurence COULON
- Mme Pascale CHEVRIER

Obtiennent :

- | | |
|------------------------|---------|
| - Mme Laurence COULON | 33 voix |
| - Mme Pascale CHEVRIER | 7 voix |

Est élue représentante des communes de plus de 20 000 habitants en vue du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours de la Région Ile-de-France, Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint .

9 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

25. Avenant 1 à l'accord cadre de partenariat - Programme local de prévention des déchets N° 0931A0034

Approuve l'avenant N°1 à l'accord-cadre de partenariat – Programme Local de Prévention des déchets

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rattachant audit accord-cadre ou toute modification non substantielle par décision.

Majorité

43 Pour

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

26. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Marne Vive

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive.

Candidat(s) :

Titulaire	Suppléant
M. Sylvain BERRIOS	M. Jean-François LE HELLOCO
M Denis LAURENT	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Pascale LUCIANI-BOYER	M. Yannick BRUNET

Obtiennent :

Titulaire		Suppléant	
M. Sylvain BERRIOS	33 voix	M. Jean-François LE HELLOCO	33 voix
M Denis LAURENT	3 voix	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3 voix
Mme Pascale LUCIANI-BOYER	7 voix	M. Yannick BRUNET	7 voix

Est élu délégué titulaire au comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive :
M. Sylvain BERRIOS, Maire

Est élu délégué suppléant au comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive :
M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint.

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

27. Désignation du représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'eau

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, du représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau,

Candidats :

- M. Sylvain BERRIOS
- M. Yannick BRUNET
- Mme Catherine THEVES

Obtiennent :

- M. Sylvain BERRIOS 33 voix
- M. Yannick BRUNET 7 voix
- Mme Catherine THEVES 3 voix

Est élu représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau : M. Sylvain BERRIOS, Maire

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

28. Information relative à l'arrêté préfectoral n°2014/3894 du 14 janvier 2014 portant enregistrement au titre de la réglementation des ICPE de la Société VAILOG SARL sise à Bonneuil-sur-Marne Port de Bonneuil

Donne acte de la présentation de l'arrêté préfectoral n° 2014/3894 du 14 janvier 2014

Emet un avis négatif sur l'arrêté en raison de son insuffisance à maîtriser les nuisances et suivre la qualité globale de l'environnement sur le site du Port de Bonneuil.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

URBANISME - AMENAGEMENT

29. ZAC des Facultés : création de la Commission Concession d'Aménagement et fixation du nombre de membres

Crée la « Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés ».

Arrête le nombre des membres de la « Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés » à 16.

Unanimité

30. **ZAC des Facultés : désignation des membres de la Commission 'Concession d'Aménagement'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Désigne à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres composant la commission ad hoc, ci-après désignée « Commission Concession d'aménagement ZAC des Facultés », chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues :

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	«Fidèles à Saint-Maur »	« Saint-Maur DEMAIN »	« SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
Mme Valérie FIASTRE	M. Yannick BRUNET	M. Thierry COUSIN	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Pierre-Michel DELECROIX	M. Jacques LEROY	M. Nicolas CLODONG	
M. Julien KOCHER			
M. Jean-François LE HELLOCO			
Mme Anne PÉCHINÉ			
Mme Catherine JUAN			
Mme Yasmine CAMARA			
Mme Dominique SOULIS			
Mme Agnès CARPENTIER			
M. Germain ROESCH			
M. Philippe CIPRIANO			

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	33	voix	11 sièges
Liste « Fidèles à Saint-Maur »	7	voix	2 sièges
Liste « Saint-Maur DEMAIN »	6	voix	2 sièges
Liste « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »	3	voix	1 siège

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la « Commission Concession d'aménagement ZAC des Facultés » ;:

Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
M. Julien KOCHER, Maire-Adjoint
M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
Mme Catherine JUAN, Maire-Adjoint
Mme Yasmine CAMARA, Maire-Adjoint
Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale
M. Germain ROESCH, Maire-Adjoint
M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal
M. Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Unanimité

31. **ZAC des Facultés : désignation de la personne habilitée à engager les discussions**

Désigne Sylvain BERRIOS en tant qu'autorité habilitée à engager les discussions avec une ou plusieurs personnes ayant remis une proposition et à signer la convention de concession.

Majorité

33 Pour

16 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

JEUNESSE ET SPORTS

32. **Élection d'un représentant auprès de l'Association ' STELLA SPORTS '**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « STELLA SPORTS ».

Candidats :

- Mme Dominique SOULIS
- Mme Catherine THEVES
- M. Bernard VERNEAU

Obtiennent :

Mme Dominique SOULIS	33	voix
Mme Catherine THEVES	3	voix
M. Bernard VERNEAU	7	voix

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « STELLA SPORTS » :

Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

33. **Élection de deux représentants auprès de l'Association ' Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur ' (V.G.A.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal de deux représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR - UNION DES SOCIÉTÉS SPORTIVES DE SAINT-MAUR ».

Candidats:

- Mme Dominique SOULIS
- M. Laurent DUBOIS
- M. Bernard VERNEAU
- Mme Catherine THEVES
- M. Denis LAURENT

Obtiennent :		
Mme Dominique SOULIS	33	voix
M. Laurent DUBOIS	33	voix
M. Bernard VERNEAU	7	voix
Mme Catherine THEVES	3	voix
M. Denis LAURENT	3	voix

Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR - UNION DES SOCIÉTÉS SPORTIVES DE SAINT-MAUR » :

Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

34. **Attribution de dotations lors des concours équestres organisés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Décide de fixer à **60 300 euros** les dotations initiales des concours équestres organisés par la ville au cours de l'année 2014, selon la répartition fixée.

Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant chaque concours, la répartition entre les différentes épreuves du montant fixé par délibération.

Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant le concours « Grand National de C.S.O de Marolles », le montant et les modalités d'engagement à celui-ci.

Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision lors de chaque épreuve le montant de la dotation attribuée, sans que le cumul des dotations effectives puisse dépasser **85 000 euros** pour l'année.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, chapitre 92414 article 6714 du budget de l'exercice 2014.

Approuve l'application des règlements fédéraux en vigueur fixant la répartition des dotations entre les cavaliers et le montant des éventuels « prix créés » ou réductions de dotation.

Majorité
46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ENSEIGNEMENT

35. **Élection des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de trois conseillers municipaux appelés à siéger aux conseils d'administration des collèges et lycées publics.

Sont élus, à la majorité, représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés appelés à siéger aux Conseils d'Administration des lycées et des collèges :

Lycée Marcelin Berthelot	
Titulaires	Suppléants
André KASPI	Pierre-Michel DELECROIX
Hélène LERAITRE	Julien KOCHER
Laurent DUBOIS	Didier KOOLENN

Lycée François Mansart	
Titulaires	Suppléants
Agnès CARPENTIER	Jean-Marc BRETON
Nazan EROL	Catherine JUAN
Jacques LEROY	Geneviève GAUTRAND

Lycée Condorcet	
Titulaires	Suppléants
Dominique WAGNON	Gérard ALLOUCHE
Sabine CHABOT	Yasmine CAMARA
Jean-François LE HELLOCO	Adrien CAILLEREZ

Lycée Gourdou-Leseurre	
Titulaires	Suppléants
Roméo DE AMORIM	Henri PETTENI
Jean-Marc BRETON	Jean-Philippe COMBE
Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	Cédric LAUNAY

Lycée d'Arsonval	
Titulaires	Suppléants
Pierre-Michel DELECROIX	André KASPI
Nicole CERCLEY	Hélène LERAITRE
Germain ROESCH	Jacqueline VISCARDI

Collège Les Tilleuls	
Titulaires	Suppléants
Julien KOCHER	Adrien CAILLEREZ
Didier KOOLENN	Nazan EROL
Pascale CHEVRIER	Philippe CIPRIANO

Collège François Rabelais	
Titulaires	Suppléants
Adrien CAILLEREZ	Hélène LERAITRE
Catherine JUAN	Roméo DE AMORIM
Catherine THEVES	Rosa JURADO

Collège Camille Pissaro	
Titulaires	Suppléants
Yasmine CAMARA	Gérard ALLOUCHE
Germain ROESCH	Dominique SOULIS
Jean-François LE HELLOCO	Carole DRAI

Collège Louis Blanc	
Titulaires	Suppléants
Cédric LAUNAY	Valérie FIASTRE
Jean-Philippe COMBE	Dominique WAGNON
Laurence COULON	Henri PETTENI

Collège Pierre de Ronsard	
Titulaires	Suppléants
Geneviève GAUTRAND	Dominique SOULIS
Rosa JURADO	Laurent DUBOIS
Pascale LUCIANI-BOYER	Nicole CERCLEY

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

36. Élection des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'administration de chacun des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association.

Liste des candidats :

Etablissements	Candidats
Etablissement Yéchiva Ets-Haim	Mme Carole DRAI M. Yannick BRUNET Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Institution Jeanne d'Arc	Mme Anne PECHINE Mme Pascale LUCIANI-BOYER M. Denis LAURENT
Ecole Saint-André	M. Julien KOCHER M. Jacques LEROY Mme Catherine THEVES
Ecole Le Rosaire	Mme Hélène LERAITRE M. Jacques LEROY Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Obtiennent :

Etablissements	Candidats	Voix
Etablissement Yéchiva Ets-Haim	Mme Carole DRAI	32
	M. Yannick BRUNET	7
	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	4
Institution Jeanne d'Arc	Mme Anne PECHINE	32
	Mme Pascale LUCIANI-BOYER	7
	M. Denis LAURENT	4
Ecole Saint-André	M. Julien KOCHER	32
	M. Jacques LEROY	7
	Mme Catherine THEVES	4
Ecole Le Rosaire	Mme Hélène LERAITRE	32
	M. Jacques LEROY	7
	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	4

Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'Administration de chacun des établissements privés d'enseignement sous contrat :

Etablissements	Elus
Etablissement Yéchiva Ets-Haim	Mme Carole DRAI
Institution Jeanne d'Arc	Mme Anne PECHINE
Ecole Saint-André	M. Julien KOCHER
Ecole Le Rosaire	Mme Hélène LERAITRE

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

37. Élection des représentants du Conseil municipal auprès des conseils d'écoles

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un représentant du conseil municipal pour chaque conseil d'école.

Sont candidats :

ECOLES	Saint-Maur Notre choix	Fidèles à Saint-Maur	Saint-Maur écologique et solidaire
Bled	Laurence COULON	Yannick BRUNET	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
Jules Ferry Diderot élémentaire Diderot maternelle	Laurence COULON Catherine JUAN Catherine JUAN		
Champignon élémentaire Champignon maternelle	Laurence COULON Laurence COULON	Patricia DENIS-RIBEIRO	Catherine THEVES
La Pie élémentaire	Laurent DUBOIS		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
La Pie maternelle Michelet Cazaux	Laurent DUBOIS Laurent DUBOIS Laurent DUBOIS	Valérie CHAZETTE	
Le Parc Tilleul élémentaire Le Parc Tilleul maternelle Le Parc Est élémentaire	Hélène LERAITRE Hélène LERAITRE Dominique SOULIS	Pascale CHEVRIER	Catherine THEVES
Le Parc Est maternelle Les Mûriers élémentaire	Dominique SOULIS Jean-François LE HELLOCO		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES
Les Mûriers maternelle	Jean-François LE HELLOCO		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
Edith Cavell maternelle et élémentaire Les Chalets maternelle et élémentaire Auguste Marin	Dominique SOULIS Jean-François LE HELLOCO Hélène LERAITRE	Pascale LUCIANI-BOYER	Catherine THEVES
Nicolas Gatin Marinville élémentaire Marinville maternelle	Hélène LERAITRE Catherine JUAN Catherine JUAN	Jacques LEROY Bernard VERNEAU	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
Schaken	Hélène LERAITRE		

Obtiennent :	ECOLE	CANDIDATS	Voix
Bled		Laurence COULON	33
		Yannick BRUNET	7
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Jules Ferry		Laurence COULON	33
		Denis LAURENT	3
Diderot élémentaire		Catherine JUAN	33
		Catherine THEVES	3
Diderot maternelle		Catherine JUAN	33
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Champignol élémentaire		Laurence COULON	33
		Denis LAURENT	3
Champignol maternelle		Laurence COULON	33
		Patricia DENIS-RIBEIRO	7
		Catherine THEVES	3
La Pie élémentaire		Laurent DUBOIS	33
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
La Pie maternelle		Laurent DUBOIS	33
		Denis LAURENT	3
Michelet		Laurent DUBOIS	33
		Valérie CHAZETTE	7
		Catherine THEVES	3
Cazaux		Laurent DUBOIS	33
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Le Parc Tilleul élémentaire		Hélène LERAITRE	33
		Denis LAURENT	3
Le Parc Tilleul maternelle		Hélène LERAITRE	33
		Pascale CHEVRIER	7
		Catherine THEVES	3
Le Parc Est élémentaire		Dominique SOULIS	33
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Le Parc Est maternelle		Dominique SOULIS	33
		Denis LAURENT	3
Les Mûriers élémentaire		Jean-François LE HELLOCO	33
		Catherine THEVES	3
Les Mûriers maternelle		Jean-François LE HELLOCO	33
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Edith Cavell élémentaire et maternelle		Dominique SOULIS	33
		Pascale LUCIANI-BOYER	7
		Denis LAURENT	3
Les Chalets élémentaire et maternelle		Jean-François LE HELLOCO	33
		Catherine THEVES	3
Auguste Marin		Hélène LERAITRE	33
		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Nicolas Gatin		Hélène LERAITRE	33
		Jacques LEROY	7
		Denis LAURENT	3
Marinville élémentaire		Catherine JUAN	33
		Bernard VERNEAU	7
		Catherine THEVES	3

Marinville maternelle	Catherine JUAN	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Schaken	Hélène LERAITRE	33
	Denis LAURENT	3

Sont élus représentants du Conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés auprès de chaque Conseil d'école :

ECOLE	Elus
Bled	Laurence COULON
Jules Ferry	Laurence COULON
Diderot élémentaire	Catherine JUAN
Diderot maternelle	Catherine JUAN
Champignol élémentaire	Laurence COULON
Champignol maternelle	Laurence COULON
La Pie élémentaire	Laurent DUBOIS
La Pie maternelle	Laurent DUBOIS
Michelet	Laurent DUBOIS
Cazaux	Laurent DUBOIS
Le Parc Tilleul élémentaire	Hélène LERAITRE
Le Parc Tilleul maternelle	Hélène LERAITRE
Le Parc Est élémentaire	Dominique SOULIS
Le Parc Est maternelle	Dominique SOULIS
Les Mûriers élémentaire	Jean-François LE HELLOCO
Les Mûriers maternelle	Jean-François LE HELLOCO
Edith Cavell élémentaire et maternelle	Dominique SOULIS
Les Chalets élémentaire et maternelle	Jean-François LE HELLOCO
Auguste Marin	Hélène LERAITRE
Nicolas Gatin	Hélène LERAITRE
Marinville élémentaire	Catherine JUAN
Marinville maternelle	Catherine JUAN
Schaken	Hélène LERAITRE

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

38. Élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission consultative des menus

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Sont élus à l'unanimité pour siéger à la Commission Consultative des menus :

Noms
Hélène LERAITRE
Agnès CARPENTIER
Patricia DENIS-RIBEIRO
Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ
Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

39. Composition de la commission d'exonération des droits de scolarité des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés

Fixe la composition de la commission d'exonération des droits de scolarité des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés comme suit :

- le maire ou son représentant,
 - quatre élus désignés par le maire dont les délégations correspondent à la culture, la jeunesse et les affaires sociales,
- Des personnalités de droit :
- le directeur général des services ou son représentant,
 - le directeur du Conservatoire à rayonnement régional ou son représentant,
 - le président de l'Association des parents d'élèves du conservatoire ou son représentant
 - quatre personnalités désignées par le Maire pour leurs compétences en matière sociale ou culturelle.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

40. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S): détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration

Décide que le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprendra, outre le Maire, président de droit, 16 administrateurs, dont huit élus au sein du Conseil municipal et huit nommés par le Maire.

Unanimité

41. Élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

PROCÈDE à l'élection, à main levée, des huit membres du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

« SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	« Fidèles à Saint-Maur »	« Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	« Saint-Maur écologique et solidaire »
Mme Anne PECHINE	Mme Pascale CHEVRIER	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme BOUFFARD-SAVARY
Mme Rosa JURADO			
Mme Agnès CARPENTIER			
M Christophe DELPOUGET			
Mme Nazan EROL			

Sont élus, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

« SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	« Fidèles à Saint-Maur »	« Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	« Saint-Maur écologique et solidaire »
Mme Anne PECHINE	Mme Pascale CHEVRIER	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Rosa JURADO			
Mme Agnès CARPENTIER			
M Christophe DELPOUGET			
Mme Nazan EROL			

Unanimité

42. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)

Retiré de l'ordre du jour

43. Élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H)

Retiré de l'ordre du jour

44. Élection des neuf délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Retiré de l'ordre du jour

45. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés autorisé à exercer les fonctions de Président ou de Directeur Général

Retiré de l'ordre du jour

46. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés qui représentera la Commune aux Assemblées Générales des Actionnaires

Retiré de l'ordre du jour

47. Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public 'L'Abbaye des Bords de Marne'

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement Public « l'Abbaye des Bords de Marne ».

Candidat(s) :

Mme Anne PÉCHINÉ
Mme Nazan EROL
Mme Catherine THEVES
Mme Pascale CHEVRIER

Obtiennent :

Mme Anne PÉCHINÉ	33 voix
Mme Nazan EROL	33 voix
Mme Catherine THEVES	3 voix
Mme Pascale CHEVRIER	7 voix

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement Public « l'Abbaye des Bords de Marne » :

Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

48. **Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Établissement des Institutions Médico-sociales gérées par l'Association 'APOGEI 94': Maison d'Accueil Spécialisée des Oliviers (M.A.S), Institut Médico Éducatif (I.M.E), Foyers de Saint-Maur**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection parmi le Conseil municipal d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de chacun des établissements médico-sociaux.

Candidat(s) :

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	Mme Rosa JURADO Mme Pascale CHEVRIER M. Denis LAURENT
Institut Médico-Educatif « Les Bords de Marne »	Mme Rosa JURADO Mme Pascale CHEVRIER M. Denis LAURENT
Foyers de Saint-Maur	Mme Rosa JURADO Mme Pascale CHEVRIER M. Denis LAURENT

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

Mme Rosa JURADO	33 voix
Mme Pascale CHEVRIER	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix

Institut Médico-Educatif « Les Bords de Marne »

Mme Rosa JURADO	33 voix
Mme Pascale CHEVRIER	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix

Foyers de Saint-Maur

Mme Rosa JURADO	33 voix
Mme Pascale CHEVRIER	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de la **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** :
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale.

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de l'**Institut Médico-Educatif « Les Bords de Marne »** :
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement du **Foyers de Saint-Maur** :
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

49. **Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

Candidats :

M. Jean-Marc BRETON
M. Laurent DUBOIS
Mme Pascale LUCIANI-BOYER
M. Jacques LEROY
M. Denis LAURENT
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Obtiennent :

M. Jean-Marc BRETON	33 voix
M. Laurent DUBOIS	33 voix
Mme Pascale LUCIANI-BOYER	7 voix
M. Jacques LEROY	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3 voix

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil:

M. Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

50. **Élection de deux représentants au Conseil Municipal auprès de l'Association Saint-maurienne de Soins, d'Aides aux Personnes et de Gardes à Domicile (A.S.S.A.P.G.D)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal de deux représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association Saint-Maurienne de Soins, d'Aides aux Personnes et de Gardes à Domicile.

Candidats:

Mme Nazan EROL
M. Jean-Philippe COMBE
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO
Mme Pascale CHEVRIER
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Catherine THEVES

Obtiennent :

Mme Nazan EROL	33	voix
M. Jean-Philippe COMBE	33	voix
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	7	voix
Mme Pascale CHEVRIER	7	voix
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3	voix
Mme Catherine THEVES	3	voix

Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association Saint-Maurienne de Soins, d'Aides aux Personnes et de Gardes à Domicile :

- Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale
- M. Jean-Philippe COMBE, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

51. **Élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Établissement de l'Association 'ARERAM'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Sont élues à la majorité représentantes de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de l'institut médico-professionnel de l'association ARERAM :

Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale
Mme Pascale CHEVRIER, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

EAU ET ASSAINISSEMENT

52. **Fixation du prix du mètre cube d'eau à compter du 1er mai 2014**

Fixe à 1,4356 euro hors taxes à compter du 1er mai 2014 le prix du mètre cube d'eau facturé par le service municipal de l'eau.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50 %.

Dit que la recette sera inscrite à l'article 70111 "vente de l'eau" ouvert au budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

53. **Fixation du prix de la redevance d'assainissement à compter du 1er mai 2014**

Fixe à 0,4625 euro hors taxes à compter du 1er mai 2014 le montant de la redevance communale d'assainissement due par les riverains de voies ou portions de voies desservies par un ouvrage public d'assainissement.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 10 %.

Dit que ce prix sera majoré des redevances légales perçues au titre de la redevance départementale d'assainissement et de la redevance d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Dit que la recette sera inscrite à l'article 70611 "redevance assainissement" ouvert au budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

MARCHES PUBLICS

54. **Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

55. **Avenant n°2 au marché de travaux de toiture et d'étanchéité des terrasses dans les bâtiments communaux - Année 2012**

Approuve le projet d'avenant n°2 au marché relatif aux travaux de toiture et d'étanchéité des terrasses dans les bâtiments communaux avec la **Société SCHNEIDER** dont le siège social se situe 3 rue Pasteur – **VIRY CHATILLON (91170)**.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

56. **Avenant n°1 au marché d'entretien, de réparation et de renouvellement des conduites d'adduction et de distribution d'eau au cours de l'année 2013 - lot 2 opérations sur les conduites d'eau potable de l'usine de production d'eau potable et du réservoir de distribution d'eau potable**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de « Travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement des conduites d'adduction et de distribution d'eau au cours de l'année 2013 - Lot 2 Opérations sur les conduites d'eau de l'usine de production d'eau potable et du réservoir de distribution d'eau potable » avec la société SETA ENVIRONNEMENT dont le siège social se situe 58 Rue des Prés à SAINT PIERRE LES NEMOURS (77140).

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

57. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dont acte

58. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dont acte

La séance est levée à 22h55